Informations de base

2005/0105(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Tabac brut: organisation commune de marché OCM (modif. règlement (CEE) n° 2075/92) **Subject** 3.10.06.09 Plantes industrielles, tabac, houblon	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DAUL Joseph (PPE-DE)	15/06/2005

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2680	2005-10-06

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Agriculture et développement rural	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/06/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0235	Résumé
22/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/07/2005	Vote en commission		Résumé
15/07/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0233/2005	
06/09/2005	Décision du Parlement	T6-0311/2005	Résumé
06/09/2005	Résultat du vote au parlement		
06/10/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
06/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		
15/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0105(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/6/28901

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0233/2005	15/07/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0311/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0024-0060 E	06/09/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0235	03/06/2005	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1062/2005 JO C 024 31.01.2006, p. 0018-0018	28/09/2005	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2005/1679
JO L 271 15.10.2005, p. 0001-0002 Résumé

Tabac brut: organisation commune de marché OCM (modif. règlement (CEE) n° 2075/92)

2005/0105(CNS) - 06/10/2005 - Acte final

OBJECTIF : mettre à jour le règlement 2075/92/CEE portant organisation commune de marché dans le secteur du tabac brut, à la suite de la réforme de 2004 de la politique agricole commune.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 1679/2005/CE modifiant le règlement 2075/92/CEE portant organisation commune de marché dans le secteur du tabac brut.

CONTENU : le régime de prime et le régime de maîtrise de la production de tabac prévus par le règlement 2075/92/CEE expirent à partir de la fin de la récolte 2005. Par conséquent, un certain nombre de dispositions du règlement deviennent obsolètes et il convient de les supprimer pour des raisons de clarté juridique et de transparence. En particulier, il n'est plus nécessaire de maintenir la disposition relative au programme de rachat de quotas en ce qui concerne la récolte 2005. Le règlement 2075/92 est modifié en conséquence.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 22/10/2005. Les dispositions nécessaires à la gestion et au contrôle du régime de prime continuent à s'appliquer en ce qui concerne récolte 2005.

Tabac brut: organisation commune de marché OCM (modif. règlement (CEE) n° 2075/92)

2005/0105(CNS) - 06/09/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition de la Commission.

Tabac brut: organisation commune de marché OCM (modif. règlement (CEE) n° 2075/92)

2005/0105(CNS) - 03/06/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : mettre à jour le règlement 2075/92/CEE portant organisation commune de marché dans le secteur du tabac brut.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : le règlement 2075/92/CE du Conseil prévoit respectivement un régime de prime et un régime de maîtrise de la production dans ses titres I et II. Le deuxième train de mesures de la réforme de la PAC adopté en avril 2004 prévoit l'abandon du régime de prime et du régime de maîtrise de la production et l'introduction d'un nouveau régime.

Du fait de la suppression du régime de prime et du régime de maîtrise de la production ainsi que du transfert du texte de certains articles et de l' annexe vers les modalités d'application prévues en ce qui concerne le tabac brut, un certain nombre d'articles et l'annexe du règlement de 1992 deviennent obsolètes et doivent être supprimés pour des raisons de clarté juridique et de transparence. En particulier, il n'est plus nécessaire de maintenir la disposition relative au programme de rachat de quotas en ce qui concerne la récolte 2005. Il est donc proposé de modifier le règlement 2075/92 en conséquence.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

- Ligne budgétaire : 05 02 10

- Crédits : 928,8 mios EUR.